

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Trente-septième session**

Genève, 11-14 décembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif  
à la mise en œuvre de la Convention****Projet de plan de travail pour 2018-2019  
relatif à la mise en œuvre de la Convention***Résumé*

Le présent document expose le projet de plan de travail pour 2018-2019 relatif à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, qui a été élaboré par le Bureau de l'Organe exécutif de la Convention et le secrétariat et comporte également les observations faites par les organes subsidiaires. Le plan de travail biennal pour la période 2018-2019 fait apparaître la vision d'ensemble, les objectifs et les approches stratégiques énoncés dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe), compte tenu des recommandations du groupe spécial d'experts d'examen sur l'évaluation scientifique de la Convention en 2016 créé par l'Organe exécutif à sa trente-cinquième session. Ce plan est structuré en fonction des principaux besoins de la Convention et des Parties dans cinq grands domaines : activités scientifiques ; élaboration des politiques ; respect des obligations ; renforcement des capacités ; communication et sensibilisation. Il comprend en outre des activités qui aideront les Parties et d'autres États à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 2, 3, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

À sa trente-septième session, l'Organe exécutif devrait examiner le présent projet, arrêter une version définitive et adopter un plan de travail relatif à la Convention pour 2018-2019.



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
1. Activités scientifiques.....	4
2. Élaboration de politiques .....	16
3. Respect des obligations.....	23
4. Renforcement des capacités et sensibilisation pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale .....	25
5. Communication et sensibilisation .....	27

## Introduction

1. Le plan de travail biennal pour la période 2018-2019 fait apparaître la vision d'ensemble, les objectifs et les approches stratégiques énoncés dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe). Ce plan est structuré en fonction des principaux besoins de la Convention et des Parties dans cinq grands domaines : activités scientifiques ; élaboration des politiques ; respect des obligations ; renforcement des capacités ; communication et sensibilisation. Pour chaque domaine, une introduction décrit brièvement les activités, leur objectif et le principal résultat attendu, conformément à la Stratégie à long terme et un tableau présente les activités expressément prévues ainsi que le ou les organes chefs de file. Des tâches sont confiées aux principaux organes responsables, à savoir l'Organe exécutif et ses organes subsidiaires, dans le cadre de leur mandat.
2. Le plan de travail comporte des recommandations à court terme formulées par le groupe spécial d'experts d'examen sur l'évaluation scientifique de la Convention en 2016<sup>1</sup>, créé par l'Organe exécutif pour la Convention à sa trente-cinquième session (Genève, 2-4 mai 2016) pour étudier les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation. À titre préliminaire, les recommandations ont été examinées par les organes subsidiaires respectifs, notamment le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-cinquième session (Genève, 31 mai-2 juin 2017) et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) ainsi que le Groupe de travail des effets, à leur troisième session commune (11-15 septembre 2017).
3. Le plan de travail décrit les activités qui permettent à la Convention d'aider les Parties à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 2, 3, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. À sa trente-sixième session (Genève, 15 et 16 décembre 2016) l'Organe exécutif a reconnu les nombreux liens entre la Convention et les objectifs susmentionnés et il a recommandé que ces liens soient reflétés de plus en plus dans les travaux futurs de la Convention, notamment dans le plan de travail.
4. Les activités prévues dans le plan de travail favoriseront également l'initiative Action de Batumi pour un air plus en tant que moyen de sensibiliser les esprits au problème de la pollution atmosphérique au sein et au-delà de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
5. L'exécution intégrale des activités du plan de travail nécessitera des ressources venant s'ajouter à celles que prévoient le budget ordinaire de l'ONU et le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP). Par conséquent, les Parties sont invitées à appuyer les activités menées au titre de la Convention en 2018-2019, en particulier celles qui ne sont pas visées par le Protocole EMEP, en contribuant au fonds d'affectation spéciale de la Convention, en finançant directement des activités et en apportant des contributions en nature. Elles sont également invitées à montrer la voie en soutenant largement les différentes activités. Les ressources nécessaires aux activités qui ne sont financées ni par le budget ordinaire de l'ONU ni par le budget correspondant aux contributions obligatoires au titre du Protocole EMEP et aux contributions recommandées au titre de la décision 2002/1 sur le financement des activités de base sont indiquées en dollars des États-Unis. Les Parties ou organisations qui fournissent des ressources complémentaires pour la période 2018-2019 sont mentionnées dans la colonne « Ressources nécessaires et/ou source de financement ».

<sup>1</sup> Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd., *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Oslo, 2016), et Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et Changement climatique Canada, *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016, rapport disponible en ligne).

6. Conformément à l'article 11 de la Convention, la CEE continuera à s'acquitter des fonctions de secrétariat qui lui sont confiées, à savoir :

- a) Organiser et préparer les réunions de l'Organe exécutif ;
- b) Communiquer aux Parties les rapports et autres informations reçus en application des dispositions de la Convention ;
- c) Assumer les tâches qui pourraient lui être assignées par l'Organe exécutif.

7. Le rôle du secrétariat a été précisé dans les protocoles à la Convention et dans plusieurs décisions de l'Organe exécutif, plus particulièrement les décisions 2010/19 (règlement intérieur), 2012/25 (concernant l'amélioration du fonctionnement du Comité d'application) et 2012/3, 2012/12 et 2014/1 (concernant les modifications, au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), à apporter aux engagements de réduction des émissions ou aux inventaires à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales).

8. Les activités financées par le budget ordinaire de l'ONU peuvent être soutenues par des ressources extrabudgétaires, le cas échéant.

## 1. Activités scientifiques

9. Compte tenu des priorités définies dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention, les décisions à prendre sur la base de données scientifiques et la démarche axée sur les effets demeureront un aspect essentiel des activités entreprises au titre de la Convention et les liens entre les travaux scientifiques et l'élaboration de politiques seront maintenus et renforcés. Des indicateurs faciles à utiliser relatifs aux effets et des évaluations coûts-avantages étant d'une grande importance pour les décideurs, pour les responsables politiques et pour l'ensemble de la population, il est prévu de les étoffer. Les travaux scientifiques à effectuer pendant la période 2018-2019 auront pour objet de progresser encore face aux problèmes qui subsistent et aux nouveaux enjeux recensés dans la Stratégie à long terme (particules, ozone troposphérique, dépassement des charges critiques, liens entre pollution atmosphérique, changements climatiques et biodiversité, etc.). Ils devront aussi intégrer davantage les différents éléments visés par l'EMEP et les activités relatives aux effets relevant du Groupe de travail des effets. Cette intégration sera démontrée par des résultats et des produits communs ou conjoints, tels que les rapports d'évaluation, les rapports par pays, des sites Web communs, le renforcement des capacités ou les réponses apportées aux besoins des Parties. Nombre d'outils scientifiques mis au point dans le cadre de la Convention, dont les modèles d'évaluation intégrée, sont utilisés par d'autres parties prenantes et continueront à être affinés.

10. Une large place est consacrée, dans la partie scientifique, aux travaux visant à fournir des données pertinentes et à analyser les concentrations et dépôts de polluants atmosphériques et leurs effets néfastes sur la santé et les écosystèmes ainsi que les dommages causés aux cultures et aux matériaux. Les activités de surveillance fournissent des informations sur l'état et l'évolution à long terme de l'environnement, dans le temps et dans l'ensemble de la région de la CEE. Elles produisent également des données permettant d'améliorer la compréhension scientifique des liens entre les émissions et les effets, et de faciliter l'élaboration et la vérification des modèles.

11. Les activités de modélisation de l'atmosphère et des effets visent à généraliser et à chiffrer les liens entre les émissions et les effets pour faciliter l'application des protocoles à la Convention. Elles fournissent aussi les outils nécessaires pour élaborer des politiques efficaces de réduction des émissions et les évaluer, faciliter la collecte et l'évaluation d'informations sur les échanges de polluants atmosphériques transfrontières et étayer l'application des stratégies de surveillance de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Ces travaux contribuent en outre directement à l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée, à l'analyse des charges critiques et de leurs dépassements, et à l'évaluation du transport des polluants atmosphériques et de leurs effets à l'échelle de l'hémisphère.

12. L'un des autres objectifs consiste à améliorer la qualité, la transparence, la cohérence et l'exhaustivité des inventaires des émissions. Les Parties bénéficient d'une aide pour satisfaire aux prescriptions en matière de communication de données d'émission qui leur sont imposées par la Convention et ses protocoles. Des méthodes sont élaborées pour évaluer les données et les projections relatives aux émissions, de façon à identifier et à résoudre les problèmes de communication de données. Cela étant, l'expérience montre qu'il faudrait poursuivre les travaux scientifiques permettant d'améliorer la qualité et la fiabilité des données sur les émissions et les projections. Dans la mesure du possible, les prescriptions en matière de notification sont en permanence harmonisées avec celles d'autres organismes, notamment celles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les émissions estimées et leurs projections apportent une contribution directe aux modèles d'évaluation intégrée et servent à étayer l'examen du respect des dispositions.

13. L'évaluation intégrée cherche à évaluer le fondement scientifique et l'efficacité des politiques (passées et futures) et des protocoles (une des priorités stratégiques de la Convention). Des modèles d'évaluation intégrée sont appliqués pour concevoir et analyser des scénarios prévoyant des mesures d'un bon rapport coût-efficacité pour réduire l'acidification, l'eutrophisation, l'ozone troposphérique, l'exposition humaine aux particules et à l'ozone, et le forçage radiatif à court terme à l'échelle régionale.

14. Les travaux sur le transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère visent à étoffer les connaissances scientifiques concernant le transport intercontinental des polluants atmosphériques dans l'hémisphère Nord, ses effets sur la santé, sur l'environnement et sur le climat, et les liens entre la pollution atmosphérique régionale et les changements observés au niveau mondial. Les activités prévoient une collaboration avec des organes, programmes et réseaux internationaux qui travaillent dans des domaines apparentés tant dans la région de la CEE qu'en dehors de celle-ci.

15. Les activités consacrées aux messages et aux recommandations d'ordre scientifique et de politique générale revêtiront la forme de rapports d'évaluation et de synthèse sur les travaux des groupes subsidiaires scientifiques, établis en vue de déterminer les tendances et de faire ressortir les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques.

16. Les activités scientifiques à entreprendre dans le cadre de projets pendant la période 2018-2019 sont présentées dans le tableau 1<sup>2</sup>.

Tableau 1  
Activités scientifiques

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>1.1</b>	<b>Amélioration des outils nécessaires pour évaluer les polluants atmosphériques et leurs effets dans la région de la CEE</b>			
<b>1.1.1</b>	<b>Outils de surveillance et de modélisation</b>			
1.1.1.1	Actualiser la stratégie de surveillance de l'EMEP pour 2010-2019	Actualisation de la stratégie de surveillance (2019)	CCQC avec le soutien de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.1.2	Pollution atmosphérique à longue distance et urbaine (« sites jumelés ») : évaluer la contribution du transport à longue distance de la pollution atmosphérique à la qualité de l'air urbain	Rapport de synthèse sur la contribution du transport à longue distance à la qualité de l'air urbain dans plusieurs régions d'Europe (2018)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (dirigée par l'Espagne) avec le soutien du CAMS, du CCQC, du CCR, du CSM-O et de l'OMM	Contributions volontaires (en nature) nécessaires de la part des pays intéressés (Espagne, France)

<sup>2</sup> Pour les abréviations et acronymes utilisés dans les tableaux du présent document, voir la liste figurant à la fin de chaque tableau.

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	en combinant mesures et modèles	Rapport méthodologique décrivant la combinaison optimale de modèles et d'observations, notamment un examen des avantages et des limites		
1.1.1.3	Nouvelle campagne sur le terrain de l'EMEP axée sur l'évaluation de la contribution de la combustion domestique à la production d'aérosols carbonés	Rapport et publications (2019)	CCQC et Équipe spéciale des mesures et de la modélisation en coopération avec ACTRIS	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.1.4	Utiliser des microcapteurs : orientations et recommandations	Document d'information (2018)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation en coopération avec le CCQC et l'OMM	20 000 dollars réservés par l'OMM à l'atelier de 2018
1.1.1.5	Évaluer l'incidence de l'échange bidirectionnel d'ammoniac sur les liens source-récepteur pour l'azote et les PM <sub>2,5</sub> (voir le point 1.1.3.2)	Rapport comprenant un examen des questions pratiques concernant les futurs calculs (2019)	CSM-O	Financement nécessaire
1.1.1.6	Incidence des incertitudes sur la modélisation des aérosols organiques secondaires pour les matrices source-récepteur (voir le point 1.1.2.1)	Rapport axé sur les incertitudes concernant les liens source-récepteur pour la modélisation de l'évaluation intégrée (2019)	CSM-O avec une éventuelle contribution de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions	Financement nécessaire Financement par l'Institut météorologique norvégien (Met.no) avec un cofinancement par le CAMS
1.1.1.7	Définir les aérosols carbonés (carbone noir, élémentaire ou organique) dans les travaux relatifs aux émissions, à la modélisation et à la surveillance au titre de la Convention	Fiche technique (2018)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation avec le soutien du CCQC, du CSM-O et de l'OMM	Prise en charge par la France et les Parties
1.1.1.8	Surveiller et évaluer l'incidence de la corrosion sur l'environnement et les effets de l'encrassement sur les matériaux et les tendances connexes	Rapport sur le programme d'exposition servant d'indicateur 2017-2018 : – Manuel technique (2018) – Données sur la corrosion et l'encrassement (2019)	PIC-Matériaux	Prise en charge par l'Italie, la Suède et les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.9	Collecter des informations sur les indicateurs utiles à l'élaboration de politiques et faciles à utiliser pour évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux en menant des études de cas sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Appel à données sur les sites de l'UNESCO : – Rapport sur l'évaluation des risques (2018) – Rapport sur l'évaluation économique (2019)	PIC-Matériaux	Prise en charge par l'Italie, la Suède et contributions recommandées
1.1.1.10	Évaluation régionale de l'acidification des eaux de surface	Rapport final (2018)	PIC-Eaux avec une éventuelle contribution du PIC-Modélisation et cartographie et du PIC-Surveillance intégrée à la réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux en 2018	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.11	Élaborer un nouveau rapport thématique pour 2019 (thème suggéré « Rétention et effets de l'azote réactif sur les eaux de surface » devant être arrêté à la réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Eaux de 2018)	Rapport (2019)	PIC-Eaux avec une éventuelle contribution d'autres organes relevant de la Convention	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.12	Améliorer et valider l'indice d'humidité des sols dans le modèle de l'EMEP	Rapport (2018)	PIC-Végétation en collaboration avec le CSM-O	Prise en charge par le Royaume-Uni, l'Espagne et d'autres pays intéressés potentiels
1.1.1.13	Rapport sur les preuves disponibles concernant l'incidence de l'ozone sur les cultures dans les régions en développement	Rapport (2018)	PIC-Végétation	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.14	Rapport final sur l'enquête de 2015/16 relative aux concentrations de métaux lourds, d'azote et de POP dans les mousses	Rapport final (2018)	PIC-Végétation	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.15	Cartographie des flux d'ozone adaptée aux régions où les sols sont humides	Cartes des flux d'ozone (2019)	PIC-Végétation en collaboration avec le CSM-O	Prise en charge par le Royaume-Uni, l'Espagne et d'autres pays intéressés potentiels
1.1.1.16	Manuel de surveillance pour l'enquête de 2020 sur les concentrations de métaux lourds, d'azote et de POP dans les mousses	Manuel de surveillance (2019)	PIC-Végétation	Prise en charge par les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.17	Transfert de la base de données européenne du CCE au CMEI suite à l'adoption (par le Groupe de travail des effets) des résultats de l'appel à données 2015-2017 (septembre 2017)	Transfert au CMEI de la base de données de 2017 sur les charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation transférée (2018)  Utilisation des charges critiques pour l'acidification et l'eutrophisation par le CMEI aux fins des politiques d'appui	CCE, CMEI	CCE, CMEI
1.1.1.18	Appel du Groupe de travail des effets (à la troisième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets) adressé aux Parties pour qu'elles établissent des rapports en vue de consolider les données relatives aux charges critiques pour la biodiversité	Établissement des charges critiques nationales pour la biodiversité selon les instructions figurant dans l'appel à données 2015-2017 (2018). Les centres de liaison nationaux devraient rendre compte de leurs travaux suite à l'appel du Groupe de travail des effets, mais ne pas communiquer les données tant que le successeur du CCE n'est pas opérationnel	PIC-Modélisation et cartographie, centres de liaison nationaux ; recherche éventuelle d'une collaboration avec l'institut Alterra	Selon le financement (en nature) : centres de liaison nationaux et institut Alterra
1.1.1.19	Niveaux et effets de l'ozone troposphérique dans les forêts (poursuite de la surveillance de la concentration d'ozone et des dommages visibles causés aux feuilles et aux feuillages au niveau des placettes de degré II selon le manuel du PIC-Forêts)	Rapports sur l'état et l'évolution des niveaux d'ozone et des dommages visibles causés aux arbres et autres plantes forestiers sur les sites exposés à la lumière	PIC-Forêts	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.20	Études intégrées sur les effets de l'ozone troposphérique sur la croissance des arbres, le piégeage du carbone et la santé des forêts, notamment des estimations des flux d'ozone, au moins pour les essences d'arbres les plus importantes	Comme indiqué ci-dessus	PIC-Forêts	Financement nécessaire
1.1.1.21	Dépôts d'azote et leurs effets sur la végétation forestière (activités de surveillance selon le manuel du PIC-Forêts)	Rapports sur l'état et l'évolution des dépôts d'azote en Europe et comparaison entre les taux de dépôt d'azote mesurés et modélisés	PIC-Forêts	Prise en charge par les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.22	Études intégrées sur les effets des dépôts d'azote sur la croissance des arbres, le piégeage du carbone, la biodiversité, la chimie des sols, la chimie foliaire ou les mycorhizes	Comme indiqué ci-dessus	PIC-Forêts	Financement nécessaire
1.1.1.23	Présence de métaux lourds dans les écosystèmes forestiers : évaluation des données disponibles pour obtenir une estimation des dépôts et de l'accumulation de métaux lourds dans les sols, les feuillages et la couverture morte	Rapports sur l'état et l'évolution des niveaux de métaux lourds dans les forêts européennes	PIC-Forêts	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.24	Études intégrées sur la présence de métaux lourds dans les forêts	Rapport sur les liens relatifs aux métaux lourds dans les forêts	PIC-Forêts	Financement nécessaire
1.1.1.25	Consolidation des preuves existantes concernant les conséquences d'une exposition à la pollution atmosphérique pour la santé	Actualisation des preuves relatives à l'incidence sur la santé de l'ozone, des particules, du dioxyde d'azote, du dioxyde de soufre et du monoxyde de carbone	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge par la Commission européenne et d'autres donateurs potentiels
		Un rapport (de cadrage) sur les nouvelles questions et les méthodes d'évaluation des risques/effets de la pollution atmosphérique pour la santé ainsi qu'une analyse coûts-avantages (en cours)	Équipe spéciale de la santé	Financement nécessaire
1.1.1.26	Affiner les méthodes d'évaluation et de chiffrage des effets directs et indirects de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur la santé humaine	Actualisation des outils de chiffrage du fardeau que constitue la pollution atmosphérique pour la santé	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge escomptée par les contributions recommandées et d'autres donateurs potentiels
1.1.1.27	Évolution à long terme de la chimie (composés soufrés et azotés) des dépôts atmosphériques et des eaux de ruissellement dans les bassins du PIC-Surveillance intégrée en lien avec les modifications des émissions et des conditions hydrométéorologiques	Document scientifique (2018)	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.1.28	Modélisation dynamique de l'incidence des futurs scénarios de dépôts sur l'état des sols et des eaux dans les bassins du PIC-Surveillance intégrée	Document scientifique (2018)	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.29	Modélisation dynamique de l'incidence des scénarios de dépôts et de changements climatiques sur la végétation au sol	Rapport (2019)	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.30	Liens entre le dépassement des charges critiques et les indicateurs empiriques de l'incidence sur les écosystèmes	Document scientifique (2019)	PIC-Surveillance intégrée	Prise en charge par les contributions recommandées
1.1.1.31	Poursuivre l'examen des progrès accomplis dans la modélisation dynamique des effets sur les écosystèmes	Analyse approfondie et coordination des efforts	Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Prise en charge par le système de financement national des Parties intéressées
	Poursuivre l'établissement des liens entre les travaux de surveillance et de modélisation relevant du Groupe de travail des effets et les travaux connexes des partenaires externes	Débat lors de la réunion ordinaire du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Prise en charge par le système de financement national des Parties intéressées
1.1.1.32	Création et mise à jour du site Web du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Création du site Web du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique	Prise en charge par le système de financement national des Parties intéressées
1.1.1.33	Poursuivre l'étude de la base de données sur le mercure présent dans les poissons	Rapport ou document scientifique	PIC-Eaux	Prise en charge par les contributions recommandées
<b>1.1.2 Outils relatifs aux émissions et aux projections</b>				
1.1.2.1	Condensables : améliorer la représentation des composés organiques semi-volatils condensables dans les émissions de particules (voir le point 1.1.1.6)	Rapport (2018) donnant des orientations concernant l'incorporation de la composante condensables dans la notification des émissions de particules	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions avec le soutien du CEIP et du CSM-O	Prise en charge par la France et les Parties
1.1.2.2	Amélioration de la qualité de l'inventaire des émissions de l'EMEP : comparaison à d'autres références (outils du CAMS et du CCR)	Rapport en 2018	CEIP en coopération avec le CSM-O, CSM-E, l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, plus le CAMS et le CCR	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.2.3	Examen des coefficients d'émission d'ammoniac pour le secteur de l'élevage et de la gestion du fumier	Examen de la documentation et débat avec les responsables des inventaires des émissions pour finaliser les mises à jour proposées concernant le guide des inventaires des émissions (2019)	Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions	Prise en charge par les Parties (budget estimatif : 40 000 dollars)
<b>1.1.3 Outils d'évaluation intégrée</b>				
1.1.3.1	Analyser l'efficacité de la mise en œuvre du Protocole relatif aux POP	Contribution à l'évaluation de mesures plus rigoureuses pour l'atténuation des niveaux de pollution par le BaP ; analyse des tendances, des principales sources et des projections  Rapport en 2019	CSM-E, en appui à l'Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.1.3.2	Ammoniac : mieux comprendre la rentabilité de la lutte contre les émissions du secteur agricole au niveau local par rapport au niveau régional pour la protection de la santé humaine et des écosystèmes en Europe (voir le point 1.1.1.5)	Rapport de synthèse axé sur l'agriculture en 2019  Présentation de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation à la réunion de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée en 2018	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée avec le soutien de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et d'experts nationaux (France et Pays-Bas)	Prise en charge par les Parties
1.1.3.3	Élaboration de modèles d'évaluation locaux des mesures visant à réduire l'exposition de la population	Atelier en 2018	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée avec le soutien d'experts locaux et nationaux	Prise en charge par les Parties et d'autres donateurs

#### **1.1.4 Outils permettant de tenir compte des enjeux mondiaux dans l'évaluation de la qualité de l'air**

1.1.4.1	Modélisation et évaluation aux niveaux mondial et régional	Rapport succinct sur l'ozone et les particules (2018)  Atelier sur les dépôts (2019)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et CSM-O  Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, CSM-E, CSM-O, PIC-Forêts, PIC-Végétation et OMM	Prise en charge par les Parties, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et le CCR  Prise en charge par les Parties, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et le CCR
---------	--	--	--	--

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.4.2	Évaluation du transport intercontinental du mercure et des POP	Contribution à l'évaluation mondiale du mercure effectuée par le PNUE (2018)  Évaluation du rapport technique sur le transport intercontinental multimilieux (2019)	CSM-E en coopération avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et d'autres organes (Convention de Minamata, Convention de Stockholm et programme AMAP)	Financement par les contributions obligatoires à l'EMEP et contribution du programme AMAP (12 000 dollars)
		Atelier sur les prochaines étapes (2019)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, CSM-E, Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, programme AMAP, Convention de Minamata et Convention de Stockholm	Prise en charge par les Parties
1.1.4.3	Possibilités d'atténuation du transport intercontinental par secteur	Atelier de cadrage (2018)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, programme AMAP et Coalition pour le climat et la qualité de l'air	Prise en charge par les Parties
		Mise en place de l'outil en ligne FASST pour le transport hémisphérique des polluants atmosphériques (2018)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Financement par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et le CCR
		Contribution des émissions émanant de la circulation maritime internationale à la production d'ozone en Europe (2018)	CSM-O avec le soutien de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Financement par le CAMS et le projet EnviSum de l'Union européenne
		Rapport succinct par secteur (2019)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, programme AMAP, Coalition pour le climat et la qualité de l'air	Prise en charge par les Parties
1.1.4.4	Atelier sur le mercure et les POP, l'état des connaissances scientifiques et les prochaines étapes	Atelier (2018)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques avec le concours du CSM-E	Prise en charge par les Parties

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
1.1.4.5	Questions relatives aux dépôts mondiaux	Atelier sur l'évaluation des modèles de dépôts (2019)	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques avec le concours de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, du CSM-E et du CSM-O	Prise en charge par les Parties
1.1.4.6	Possibilités d'atténuation du transport intercontinental par secteur	Atelier en 2018 et rapport de synthèse en 2019	Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques et Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée avec le soutien du programme AMAP et de l'Organisation maritime internationale	Prise en charge par les Parties
<b>1.2 Coopération avec les Parties</b>				
1.2.1	Évaluer à l'échelle nationale la pollution par les métaux lourds et les POP (études de cas)	Plusieurs évaluations sont déjà prévues : Espagne (BaP, 2018) ; Pologne (cadmium, BaP, 2018) ; Allemagne (mercure, 2018) ; France (BaP, 2019) ; Royaume-Uni (plomb, cadmium, 2019 (date à confirmer)) et Fédération de Russie (plomb, cadmium, 2019 (date à confirmer))	CSM-E en coopération avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et les experts nationaux	Cette activité devrait être prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP (40 000 dollars) et par les Parties
1.2.2	Traduire en russe le manuel de modélisation et de cartographie	Traduction en russe du manuel de modélisation et de cartographie (2018)	PIC-Modélisation et cartographie, Service fédéral russe de l'hydrométéorologie et de la surveillance de l'environnement, centre d'activité national du réseau EANET en Fédération de Russie	Contribution en nature de la Fédération de Russie
1.2.3	Renforcer les capacités pour l'évaluation de l'incidence de la pollution atmosphérique sur la santé aux niveaux régional et sous-régional	Élaboration et mise en œuvre du programme de renforcement des capacités	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge prévue par les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>1.3 Coopération avec d'autres projets et organes (activités de promotion)</b>				
1.3.1	Coopérer avec le CAMS	Mise en œuvre d'outils en temps quasi réel pour notifier les observations (2018)	CCQC	Prise en charge du budget par le CAMS
1.3.2	Coopérer avec la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et le GIEC	Atelier en 2018 Stratégie visant à harmoniser la notification au titre de la Convention avec la notification des émissions et stratégies de lutte contre les émissions de carbone noir à l'échelle mondiale (2019)	EMEP avec le soutien de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et du GIEC pour les questions liées au carbone noir	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.3.3	Coopérer avec le programme AMAP du Conseil arctique	Accent mis sur le carbone noir dans le cadre d'un contrat de l'Union européenne	CIPE, CCQC, CMEI, CSM-O	Prise en charge du budget par le programme AMAP (dans le cadre d'un contrat de l'Union européenne)
1.3.4	Appuyer la Convention de Stockholm en matière d'observations atmosphériques et de gestion des données dans la région de la CEE	Rapport aux sessions communes annuelles de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	CSM-E et CCQC	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
1.3.5	Évaluer les risques liés à l'ozone dans certaines régions de l'hémisphère Nord	Cartographie des risques liés à l'ozone pour les régions étudiées par l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	PIC-Végétation en collaboration avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques	Prise en charge par les contributions recommandées
1.3.6	Examiner les méthodes utilisées pour estimer la charge de morbidité imputable à la pollution atmosphérique	Contribution régionale au projet mondial coordonné par le siège de l'OMS ; rapport technique	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge prévue par les contributions recommandées
1.3.7	Examiner les stratégies de communication pour les messages concernant la santé liés à la pollution atmosphérique, y compris pour des épisodes à court terme et les groupes sensibles	Contribution régionale au projet mondial coordonné par le siège de l'OMS ; rapport technique	Équipe spéciale de la santé	Prise en charge prévue par les contributions recommandées

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>1.4</b>	<b>Améliorer le fonctionnement du Groupe de travail des effets et de l'EMEP ainsi que de leurs organes subsidiaires</b>			
1.4.1	Analyser les réseaux de surveillance des effets au sein du Groupe de travail des effets pour améliorer l'intégration des travaux et des rapports	Rapport sur le réseau de surveillance des effets au sein du Groupe de travail des effets (2019)	Groupe de travail des effets, PIC	Prise en charge par les contributions recommandées
1.4.2	Évaluer la complémentarité de la surveillance par l'EMEP et des observations formulées par les PIC. Faciliter l'utilisation des modèles de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation pour le Groupe de travail des effets, par exemple en matière de flux d'ozone ou de fusion de données de modélisation pour la cartographie des dépôts  Favoriser l'utilisation de la composition des particules sur les sites de l'EMEP pour mieux éclairer les évaluations des effets sur la santé	Rapport et atelier conjoint EMEP/Groupe de travail des effets (2019)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et Groupe de travail des effets	Prise en charge par les Parties et les contributions recommandées
1.4.3	Créer un portail commun pour permettre l'intégration des évaluations et aider les Parties à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique	Meilleur accès aux données sur le Web (2019)	EMEP, Groupe de travail des effets, y compris les PIC et d'autres organes subsidiaires	Prise en charge prévue par les contributions recommandées
1.4.4	Examiner et analyser les besoins des Parties s'agissant des données produites par le Groupe de travail des effets et l'EMEP	Questionnaire à l'intention des Parties (2018) et recommandations destinées à l'Organe exécutif	Groupe de travail des effets, Organe directeur de l'EMEP	Prise en charge par l'Espagne et la France (pays chefs de file)
1.4.5	Actualiser les stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	Projets de stratégies pour l'EMEP et le Groupe de travail des effets	Groupe de travail des effets, Organe directeur de l'EMEP	Prise en charge par l'Espagne et la France (pays chefs de file)

*Abréviations* : ACTRIS = Réseau d'infrastructure de recherche pour l'observation des aérosols, des nuages et des gaz présents à l'état de trace ; Alterra = Institut de recherche environnementale de Wageningen ; AMAP = Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique ; BaP = benzo[a]pyrène ; CAMS = Service de surveillance de l'atmosphère du programme Copernicus ; CCE = Centre de coordination pour les effets ; CCQC = Centre de coordination pour les questions chimiques ; CCR = Centre commun de recherche de la Commission européenne ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CSM-E = Centre de synthèse météorologique-Est ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; Convention de Minamata = Convention de Minamata sur le mercure ; Convention de Stockholm = Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; EANET = Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est ; EnviSum = Incidence des transports maritimes à faible émission sur l'environnement : projet de stratégies concernant les mesures et la modélisation ; Équipe spéciale de la santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution

atmosphérique ; Manuel de modélisation et de cartographie = Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique ; OMM = Organisation météorologique mondiale ; PIC = Programme international concerté ; PIC-Eaux = Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Forêts = Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Matériaux = Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Modélisation et cartographie = Programme international concerté de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; PIC-Surveillance intégrée = Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Végétation = Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PM<sub>2,5</sub> = particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; POP = polluants organiques persistants ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## 2. Élaboration de politiques

17. Conformément aux priorités définies dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention, les travaux liés à l'élaboration de politiques à effectuer pendant la période 2018-2019 viseront à promouvoir la mise en œuvre de la Convention et de ses trois protocoles les plus récents, ainsi que des dernières modifications y relatives (Protocole de Göteborg, Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux polluants organiques persistants), dans l'ensemble de la région de la CEE, une attention toute particulière étant accordée aux pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. L'un des objectifs sera aussi d'étudier les liens avec les changements climatiques, la diversité biologique et d'autres aspects intersectoriels, notamment les corrélations entre l'azote et l'alimentation humaine, l'eau, les écosystèmes et la biodiversité. Une coopération sera établie et maintenue avec les organisations régionales et mondiales s'occupant de questions intersectorielles comme la biodiversité, les écosystèmes, l'agriculture, l'alimentation et les changements climatiques. La mise en œuvre des protocoles à la Convention sera renforcée grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, qu'il s'agisse des politiques, de la législation, des mesures applicables ou des technologies. Elle sera en outre étayée par l'élaboration et la diffusion de documents directifs visant à faire mieux comprendre et connaître les meilleures techniques disponibles (MTD), outre l'étude de nouvelles approches et de nouvelles mesures de réduction, notamment la mise au point d'une démarche intégrée à l'égard de la pollution par l'azote.

Tableau 2

### Élaboration de politiques

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>2.1 Échange d'informations et examen/élaboration de stratégies et de politiques</b>				
2.1.1	Échanger, aux sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, des informations sur les politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales de lutte contre les principaux polluants atmosphériques, conformément à l'article 8 de la Convention, y compris par un partage d'expériences et des meilleures pratiques en matière de politiques, de stratégies et de mesures concernant l'application	Collecte d'informations relatives aux stratégies et aux politiques de réduction de la pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment des informations sur les mesures communiquées aux sessions du Groupe de travail, suite à la décision 2016/3 de l'Organe exécutif	Secrétariat	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	des protocoles à la Convention et de leurs amendements. Offrir un cadre pour l'échange d'informations sur les difficultés rencontrées par les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale pour adhérer aux trois protocoles récemment modifiés se rapportant à la Convention et remplir leurs engagements. Partager des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements volontaires pris par les Parties dans le cadre de l'initiative Action de Batumi pour un air plus pur			
2.1.2	Examiner et proposer des mises à jour de la Stratégie à long terme relative à la Convention	Recommandations à l'intention de l'Organe exécutif concernant les mises à jour de la Stratégie à long terme	Groupe de travail des stratégies et de l'examen et groupe ou organe compétent chargé de cette tâche par l'Organe exécutif	-
2.1.3	Suivre les travaux scientifiques et techniques relevant du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP, de manière à faciliter l'élaboration des politiques futures, y compris tout examen de l'efficacité et de l'exhaustivité du Protocole de Göteborg	Débat sur l'examen du Protocole de Göteborg dans le cadre des sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, conformément aux instructions de l'Organe exécutif	Groupe de travail des stratégies et de l'examen	-
<b>2.2 Coopération stratégique</b>				
2.2.1	Accueillir un atelier au titre de la Convention avec la participation de représentants officiels de pays non membres de la CEE et d'organisations régionales en vue d'un dialogue sur la réduction de la pollution atmosphérique et d'un débat sur les questions liées au transport hémisphérique intéressant scientifiques et décideurs	Sensibilisation accrue des décideurs de différentes régions ne faisant pas partie de la CEE et des organisations régionales aux méthodes de réduction de la pollution atmosphérique, compte tenu de la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère ; renforcement de la collaboration concernant la pollution	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, Organe directeur de l'EMEP	Financement nécessaire

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
		atmosphérique avec des partenaires extérieurs à la région de la CEE		
<b>2.3</b>	<b>Questions technico-économiques</b>			
<b>A.</b>	<b>Promotion de documents d'orientation</b>			
2.3.1	Atelier visant à faire mieux connaître et mieux comprendre les techniques de lutte contre les émissions, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	Meilleure connaissance des techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes et mobiles, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale  Capacité accrue d'appliquer les MTD pour mettre en œuvre les derniers protocoles modifiés	Équipe spéciale des questions technico-économiques	60 000 dollars de la part de l'Allemagne (prise en charge partielle), ressources supplémentaires nécessaires
<b>B.</b>	<b>Collecte et analyse de données et perfectionnement des méthodes</b>			
2.3.2	Mettre au point des outils technico-économiques permettant d'estimer les coûts liés à la mise en œuvre des MTD et de satisfaire aux prescriptions du Protocole de Göteborg dans différents secteurs et promouvoir ces outils, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	Disponibilité et mise à jour des outils visant à estimer les coûts liés à la mise en œuvre des MTD et des prescriptions du Protocole de Göteborg dans divers secteurs	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.3.3	Diffuser la méthode et l'outil correspondant d'analyse des scénarios GAINS disponibles pour estimer l'éventuelle mise à niveau technique à effectuer par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale conformément au Protocole de Göteborg. Aider les experts de ces pays à mettre cette méthode en application	Analyses/estimations de la mise à niveau technique nécessaire pour que les pays visés puissent se conformer au Protocole de Göteborg et vérification des analyses/estimations auprès de ces pays avec l'appui technique de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques	Équipe spéciale des questions technico-économiques	8 000 dollars <sup>a</sup> nécessaires pour prendre en charge les frais de voyage. La préparation des activités et les coûts d'organisation sont pris en charge par l'Italie
2.3.4	Collecter et communiquer des données à inclure dans le modèle GAINS, en coopération avec le CMEI et d'autres institutions et organisations	Données actualisées sur certains secteurs communiquées au CMEI, à inclure dans le modèle GAINS	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.3.5	Organiser des réunions annuelles de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques pour échanger des informations sur les questions technico-économiques et le réseau correspondant	Rapports sur les réunions à l'intention du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, assortis de messages et de recommandations utiles à l'élaboration de politiques	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge partielle par les contributions de la France et de l'Italie
2.3.6	Continuer à mettre au point et à promouvoir le mécanisme régional d'échange d'informations sur les techniques de réduction des émissions primaires de NO <sub>x</sub> , de dioxyde de soufre, de COV et de particules, y compris les forceurs climatiques à courte durée de vie, les métaux lourds et les POP	Mise à la disposition du public d'informations sur les émissions primaires de NO <sub>x</sub> , de dioxyde de soufre, de COV et de particules, y compris les forceurs climatiques à courte durée de vie, les métaux lourds et les POP	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Prise en charge par la France
2.3.7	Promouvoir le document d'orientation sur l'estimation et la mesure des émissions de COV	Capacité accrue de surveiller et de calculer les émissions de COV	Équipe spéciale des questions technico-économiques	20 000 dollars (prise en charge partielle)
2.3.8	Intégration de mesures supplémentaires au mécanisme d'échange d'informations sur les technologies de maîtrise de la pollution de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et élaboration, en s'appuyant sur les MTD, d'un code de bonne pratique pour la combustion de combustibles solides et les petites installations de combustion	Mise à jour de la base de données de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques ; projet de code de bonne pratique fondé sur les MTD pour la combustion de combustibles solides et les petites installations de combustion	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Financement nécessaire
2.3.9	En coopération avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, entreprendre un examen des coûts actuels de la réduction des émissions dans le but d'améliorer de façon continue l'efficacité des analyses effectuées à l'aide du modèle GAINS par rapport à leur coût, notamment en comparant les estimations des coûts obtenues au moyen de	Examen des coûts actuels et mise à jour	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Financement nécessaire

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	différents modèles et en améliorant l'estimation du coût des incidences de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes			
2.3.10	Établir, en coopération avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, un rapport à l'intention des décideurs qui présente clairement les coûts des réductions par rapport aux coûts de l'inaction, afin d'encourager la ratification et la mise en œuvre des protocoles	Rapport à l'intention des décideurs concernant les coûts des réductions par rapport aux coûts de l'inaction	Équipe spéciale des questions technico-économiques	Financement nécessaire
<b>2.4</b>	<b>Azote</b>			
<b>A.</b>	<b>Élaboration et promotion de documents d'orientation et de référence</b>			
2.4.1	Poursuivre la diffusion du document d'orientation pour la prévention et la réduction des émissions d'ammoniac provenant des sources agricoles (ECE/EB.AIR/120)	Diffusion et promotion de la publication contenant le document d'orientation dans les États membres de la CEE	Équipe spéciale de l'azote réactif, par le biais de ses centres nationaux de liaison	-
2.4.2	Poursuivre la diffusion du document d'orientation sur les bilans d'azote nationaux, assorti d'annexes (ECE/EB.AIR/119). Organiser un atelier pour le faire connaître et en améliorer la compréhension	Diffusion et promotion de la publication contenant le document d'orientation dans les États membres de la CEE ; meilleure compréhension de cette question (dans le cadre d'un atelier)	Équipe spéciale de l'azote réactif	45 000 dollars (atelier)
2.4.3	Poursuivre la diffusion du Code-cadre CEE de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac (ECE/EB.AIR/129) et collaborer avec les centres nationaux de liaison pour en faciliter la mise en œuvre	Diffusion de la publication consacrée au Code-cadre  Nombre accru de Parties au Protocole de Göteborg qui ont établi un code consultatif national des bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac cadrant avec le Protocole de Göteborg	Équipe spéciale de l'azote réactif et son Groupe d'experts sur la réduction des émissions d'azote d'origine agricole	Prise en charge par le Danemark et le Portugal avec l'appui des centres nationaux de liaison

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
2.4.4	Entreprendre l'élaboration d'un document d'orientation de la CEE qui décrit une approche intégrée portant sur divers composés et leurs synergies en matière de gestion de l'azote dans le secteur agricole et qui fasse ressortir les retombées positives d'une telle approche	Projet de document d'orientation sur la réduction des émissions d'azote dans le secteur agricole, compte tenu des effets de synergie entre l'ammoniac, les nitrates, l'oxyde nitreux et d'autres composés azotés (y compris l'organisation d'un atelier)  Éléments permettant de commencer à établir la liste des 10 meilleures solutions envisageables pour réduire les émissions d'azote	Équipe spéciale de l'azote réactif	195 000 dollars (y compris l'atelier) pris en charge par des contributions provenant de l'Union européenne et d'autres donateurs potentiels
<b>B. Collecte et analyse de données ; élaboration et perfectionnement de méthodes et de nouvelles approches</b>				
2.4.5	Continuer à fournir des informations techniques sur les moyens d'établir et d'utiliser les bilans d'azote	Document récapitulant les avantages que procure l'établissement d'un bilan d'azote national, assorti d'exemples par pays, à présenter à l'Organe exécutif  Opération pilote de notification des bilans d'azote nationaux dans certains pays  Cadre pour établir les bilans d'azote et déterminer l'efficacité de l'utilisation des composés azotés et de l'azote, présenté à l'EMEP	Équipe spéciale de l'azote réactif	-
2.4.6	Collecter et évaluer les informations communiquées par les centres nationaux de liaison concernant leur expérience de l'élaboration et de l'application d'une approche intégrée, à l'occasion des réunions de l'Équipe spéciale de l'azote réactif et d'un ou de plusieurs ateliers sur l'application du Protocole de Göteborg, en partenariat avec d'autres organisations régionales s'intéressant à l'azote	Rapports sur l'atelier et rapports annuels de l'Équipe spéciale de l'azote réactif assortis de messages et de recommandations utiles à l'élaboration de politiques, présentés au Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Équipe spéciale de l'azote réactif	50 000 dollars (participation de représentants/d'experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et atelier), en sus d'une prise en charge partielle assurée par les contributions de l'Allemagne, du Danemark et du Portugal

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>C. Relations avec d'autres communautés et régions et coopération avec d'autres organisations</b>				
2.4.7	Créer un cadre international de gestion de l'azote associant les activités menées au titre de la Convention à celles d'autres conventions à l'échelle mondiale et permettant de comprendre les liens entre les objectifs relatifs à l'air, à l'eau, au climat et à la biodiversité, avec le concours du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres du PNUE et le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments	Contribution à la mise en œuvre d'un programme mondial de recherche sur le cycle de l'azote en collaboration avec le Programme d'action mondial, en remplaçant l'analyse de la CEE dans un contexte mondial	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge par une contribution du FEM <sup>a</sup>
2.4.8	Élaborer et appliquer des indicateurs concernant les objectifs de protection de la biodiversité, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et l'Initiative internationale sur l'azote	Indicateurs de l'azote liés à la biodiversité communiqués à la Convention sur la diversité biologique, à prendre en compte dans le processus de suivi des objectifs d'Aichi	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge par une contribution du FEM <sup>a</sup>
2.4.9	Fournir des indicateurs de l'utilisation de l'azote (par exemple de son efficacité) liés à plusieurs indicateurs de la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau	Indicateurs de l'utilisation de l'azote pour certains bassins hydrographiques transfrontières, présentés en coopération avec la Convention sur l'eau de la CEE et la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge par une contribution du FEM <sup>a</sup> concernant les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (financement supplémentaire nécessaire pour d'autres sous-régions de la CEE)
2.4.10	Fournir des informations techniques relatives aux effets de l'alimentation humaine sur l'utilisation et les émissions d'azote et aux synergies connexes entre environnement, agriculture, santé et régime alimentaire	Rapport au Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les synergies éventuelles entre le comportement alimentaire et les pratiques ayant pour effet de réduire les émissions d'azote par le biais du système alimentaire	Équipe spéciale de l'azote réactif	Prise en charge partielle par des contributions en nature (ressources supplémentaires nécessaires pour examiner les liens entre santé et environnement dans le cadre de l'Équipe spéciale de l'azote réactif, de l'OMS et de la FAO)

*Abréviations* : CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégré ; Convention sur l'eau = Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ; COV = composés organiques volatils ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; GAINS = Modèle d'interaction

et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ; NO<sub>x</sub> = oxydes d'azote ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; POP = polluants organiques persistants ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

<sup>a</sup> Sous réserve de la disponibilité d'un financement.

### 3. Respect des obligations

18. Conformément à la Stratégie à long terme « [I]es travaux du Comité d'application seront hautement prioritaires et le mécanisme d'examen du respect des dispositions sera amélioré » (par. 16 b)). Toute question dont le Comité d'application est saisi ou qui lui est renvoyée en application du paragraphe 3 b) relatif aux fonctions du Comité (ECE/EB.AIR/113/Add.1, décision 2012/25, annexe) sera traitée en priorité. À cet égard, le Comité continuera à passer en revue les progrès accomplis par les Parties comme suite aux décisions adoptées par l'Organe exécutif sur la base des recommandations du Comité et à examiner l'opportunité de mesures complémentaires éventuelles pour traiter au cas par cas les problèmes de non-respect des dispositions. En outre, conformément à ses fonctions, le Comité d'application examinera, si nécessaire, les problèmes systémiques relatifs au respect des dispositions qui ont été recensés. En se fondant sur les informations communiquées par le secrétariat, le Comité évaluera les rapports des Parties sur leurs données concernant les émissions et les projections. Il poursuivra son dialogue avec les organes et experts compétents, en s'attachant particulièrement à améliorer la communication avec les organes techniques relevant de la Convention.

Tableau 3

#### Respect des obligations

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
3.1	Examiner le respect de l'obligation de communiquer des informations : cet examen périodique tient compte des données concernant les émissions et les projections présentées à l'EMEP qui sont disponibles dans la base de données WebDab relative aux émissions	a) Tableaux présentant les informations reçues pour chacun des sept protocoles	CIPE	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP
		b) Notes sur les obligations de notification, présentées au Comité d'application ; projets de recommandations relatives à la notification, présentés au Comité d'application pour examen	Secrétariat	Budget ordinaire
		c) Examen des informations communiquées par le secrétariat ; recommandations présentées à l'Organe exécutif	Comité d'application	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
3.2	Examiner les communications et les questions renvoyées par le secrétariat : examiner toute communication ou question renvoyée concernant le non-respect éventuel par une Partie de l'une quelconque de ses obligations au titre d'un protocole donné	a) Communication au secrétariat de tableaux présentant les tendances des données d'émission et de mises à jour  b) Analyse des informations fournies par le CIPE ; communications avec les Parties concernant un non-respect éventuel des obligations ; questions renvoyées par le secrétariat ; aperçu des communications avec les Parties, présenté au Comité d'application ; correspondance avec les Parties  c) Examen des communications et des questions renvoyées par le secrétariat ; décisions sur les informations complémentaires à demander aux Parties en cas de non-respect éventuel des obligations ; recommandations sur les cas de non-respect des obligations, présentées à l'Organe exécutif	CIPE  Secrétariat  Comité d'application	Prise en charge par les contributions obligatoires à l'EMEP  Budget ordinaire  -
3.3	Rédiger à l'intention de l'Organe exécutif un rapport annuel sur les activités du Comité d'application	Rapport annuel contenant des informations d'ordre général et exposant les délibérations et recommandations dans les cas considérés	Comité d'application	-
3.4	Apporter un appui au Comité d'application s'il y a lieu	Avis d'experts dispensés sur certaines questions s'il y a lieu	Tous les organes techniques (Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, Équipe spéciale des questions technico-économiques et Équipe spéciale de l'azote réactif, en particulier)	-
3.5	Examiner les recommandations figurant dans le rapport du Comité d'application	Décisions sur le non-respect des obligations et les questions connexes	Organe exécutif	-

*Abréviation* : CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions.

#### 4. Renforcement des capacités et sensibilisation pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

19. La viabilité à terme de la Convention suppose une participation constructive et énergique des Parties dans l'ensemble de la région ainsi qu'une vaste couverture géographique. Les mesures et activités de renforcement des capacités viseront à susciter un plus grand nombre de ratifications des trois protocoles modifiés, à les faire appliquer et à veiller à ce que leurs dispositions soient respectées, et à faire en sorte que « davantage de Parties participent plus activement aux travaux de l'Organe exécutif et des organes subsidiaires, y compris aux travaux de leurs bureaux, ainsi qu'à ceux des groupes techniques et scientifiques » (Stratégie à long terme, par. 16 n)). Les activités appuieront également l'application du Plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17). Leur but sera en outre de conférer à la Convention une plus grande importance politique dans ces pays et de sensibiliser leurs décideurs aux effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux mesures de réduction de la pollution et à leur rapport coûts-avantages très positif.

Tableau 4

#### Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
4.1	<p>Promouvoir auprès des pays visés la ratification et la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles (Protocole EMEP, Protocole de Göteborg, Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux POP, en particulier) et faciliter l'échange d'informations, la communication de données au titre de la Convention et la coopération par les moyens suivants :</p> <p>a) Aider les pays à analyser le cadre juridique national, à mettre en place et à mettre en œuvre une procédure et des MTD intégrées favorables à l'environnement et/ou d'autres mesures d'un bon rapport coût-efficacité</p>	<p>Renforcement des capacités à adapter la législation nationale, à actualiser les politiques et plans d'action en matière de pollution atmosphérique et amélioration de la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays visés</p>	<p>Secrétariat (exécution des engagements, tels que spécifiés dans les accords de subvention respectifs)</p>	<p>700 000 dollars (contributions des donateurs potentiels)<sup>a</sup></p>

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
		Amélioration des capacités à élaborer des documents d'orientation sur la mise en place et la mise en œuvre d'une procédure et de MTD intégrées favorables à l'environnement dans divers secteurs		
		Sensibilisation accrue à l'expérience acquise dans la mise en place des MTD et le transfert de technologies en organisant des voyages d'études		
		Amélioration des capacités nationales à honorer les engagements soumis par les pays visés dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur		
	b) Assistance technique visant à améliorer la notification des inventaires des émissions au titre de la Convention	Amélioration de la notification des inventaires des émissions par les pays visés		
	c) Fourniture d'une aide aux équipes nationales d'experts pour l'élaboration des projections des émissions, estimation des émissions de l'année de référence et définition des objectifs de réduction des émissions pour 2020 et au-delà dans les pays visés	Élaboration des projections des émissions, estimation des niveaux d'émission de l'année de référence et définition par les pays visés des objectifs de réduction pour 2020 et au-delà selon les prescriptions du Protocole de Göteborg		
4.2	Établissement d'un système d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en matière de ratification (avantages, lacunes, besoins) et élaboration des mesures à prendre en matière de ratification	Recensement des besoins s'agissant d'une assistance supplémentaire et des étapes à franchir dans la voie de la ratification pour les pays visés	Secrétariat, Groupe de coordination	-

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
4.3	Sensibiliser les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à la pollution atmosphérique, à ses effets sur l'environnement et la santé, ainsi qu'aux mesures antipollution, en traduisant en russe les documents et supports de communication pertinents (les priorités devant être définies par le Groupe de coordination) et en étoffant et tenant à jour le site Web en russe, s'il y a lieu	Supports d'information disponibles en russe ; sensibilisation accrue des pays de la sous-région à la Convention	Secrétariat, Groupe de coordination	-
4.4	Sessions annuelles du Groupe de coordination (en coopération avec l'Équipe spéciale des questions technico-économiques et, éventuellement, d'autres groupes et organes de la Convention) pour échanger des informations, renforcer les capacités et établir des réseaux	Rapports d'activité annuels à l'intention de l'Organe exécutif	Groupe de coordination, Équipe spéciale des questions technico-économiques	20 000 dollars (prise en charge par les contributions de la Fédération de Russie et d'autres donateurs potentiels)
4.5	Séances de travail du Groupe de coordination en marge des sessions de l'Organe exécutif et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen	Rapports d'activité à l'intention de l'Organe exécutif	Groupe de coordination	5 500 dollars (prise en charge par les contributions de la Fédération de Russie et d'autres donateurs potentiels)
4.6	Renforcer la participation des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale aux travaux de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires en contribuant au financement des frais de voyage	Participation des représentants de pays en transition aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions pertinentes	Secrétariat	300 000 dollars (prise en charge partielle par la Suisse)

*Abréviations* : Groupe de coordination = Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale ; POP = polluants organiques persistants.

<sup>a</sup> Sous réserve de la disponibilité d'un financement.

## 5. Communication et sensibilisation

20. Conformément à la Stratégie à long terme au titre de la Convention, des activités de communication seront menées pour mettre en valeur les activités et les avantages de la Convention. Il y est indiqué que « [l]es organes relevant de la Convention devraient aussi contribuer activement à instaurer une stratégie et un système de communication conviviaux et de grande envergure qui mettent en valeur les activités et les avantages de la

Convention ... notamment à mettre en relief le rôle de la Convention et à sensibiliser les milieux politiques aux questions liées à la pollution dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est » (par. 16 k)). Des activités de sensibilisation seront menées pour faire en sorte que la Convention reste visible sur la scène internationale, favoriser la coopération entre les accords régionaux dans le monde et établir des liens entre les initiatives régionales et mondiales. La coopération avec d'autres régions et instances sur des questions ayant trait à la pollution atmosphérique intercontinentale se poursuivra.

21. Le tableau 5 ci-après ne reprend pas les tâches liées à la communication ou à la sensibilisation qui ont été expressément assignées à un organe technique ou subsidiaire et qui, de ce fait, sont prises en compte dans les sections « Activités scientifiques » et « Élaboration de politiques » du plan de travail.

Tableau 5

**Communication et sensibilisation**

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
<b>5.1</b>	<b>Communication interne</b>			
	Améliorer la communication interne, particulièrement dans la sous-région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, afin de garantir la bonne application de la Convention	Meilleur fonctionnement de la Convention	Secrétariat	-
<b>5.2</b>	<b>Communication externe</b>			
	Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, par des communiqués de presse et la publication de brochures, d'articles et d'autres documents s'il y a lieu ; privilégier les formats électroniques (compte tenu des ressources que nécessite le travail d'impression) et recourir aux réseaux sociaux le cas échéant	Disponibilité accrue de supports de communication et sensibilisation de l'opinion publique à la Convention ; informations aisément accessibles sur le site Web concernant les problèmes de pollution atmosphérique	Secrétariat	-
	Diffuser les informations pertinentes communiquées par les organes scientifiques de la Convention, en particulier des résumés non techniques présentant clairement les conclusions, les recommandations et les faits intéressants,			

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	y compris à l'intention d'un public extérieur			
	Gérer le site Web de la Convention en tant que principal moyen de communication avec le public et poursuivre sa mise à jour (dans les limites officiellement fixées dans le cadre de la CEE)			
<b>5.3</b>	<b>Relations extérieures</b>			
5.3.1	Prendre contact avec d'autres réseaux et accords régionaux pour déterminer dans quelle mesure ils souhaitent collaborer avec la Convention sur des objectifs communs	Maintien des contacts avec d'autres réseaux et accords régionaux	Bureau de l'Organe exécutif, Secrétariat	-
5.3.2	Rechercher des possibilités de coopération scientifique, maintenir ou établir des contacts, selon le cas, avec d'autres organisations régionales et mondiales, en particulier celles qui s'occupent de questions importantes pour la qualité de l'air (CCNUCC, Conseil arctique, Convention sur la diversité biologique, Convention de Minamata, Convention de Stockholm, Déclaration de Malé, EANET, GIEC, OMI, OMS, OMM, PNUE et Programme mondial de recherche sur le climat, par exemple)	Coopération avec d'autres organisations internationales, contribuant à améliorer la compréhension et les échanges d'informations et de données	Secrétariat/organes techniques	15 000 dollars (frais de voyage)
	Aider à établir des liens pour la collaboration et le partage de données et d'informations			
5.3.3	Établir des contacts avec d'autres régions en participant à des manifestations et initiatives régionales et internationales, notamment le Forum mondial sur la pollution	Sensibilisation accrue au rôle joué par la Convention concernant les polluants atmosphériques régionaux et enseignements susceptibles d'être mis	Secrétariat	15 000 dollars (frais de voyage)

<i>Élément du plan de travail</i>	<i>Description/objectif des activités</i>	<i>Résultat/produit escompté</i>	<i>Organe(s) chef(s) de file</i>	<i>Ressources nécessaires et/ou source de financement</i>
	atmosphérique, pour faire œuvre de sensibilisation et promouvoir la coopération	à profit dans le cadre d'initiatives internationales dans d'autres régions ou contextes		
5.3.4	Organiser une célébration du quarantième anniversaire de la Convention en 2019 <sup>a</sup>	Mise en relief de la Convention	Secrétariat, Bureau de l'Organe exécutif	30 000 dollars
5.3.5	Réunir tous les acteurs pertinents (Conseil de l'Arctique, Coalition pour le climat et la qualité de l'air, CEE, IMM et PNUE) dans le cadre d'un atelier afin de débattre de la meilleure manière de collaborer pour parvenir à des réductions mondiales des émissions de polluants atmosphériques qui sont aussi des forceurs climatiques à courte durée de vie <sup>a</sup>	Atelier et rapport	Bureau de l'Organe exécutif, Secrétariat	50 000 dollars
5.3.6	Sensibiliser les esprits aux engagements pris par les pays et les organisations dans le cadre de l'initiative Action de Batumi pour un air plus pur lancée à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » en 2016 <sup>a</sup>	Meilleure sensibilisation à l'initiative Action de Batumi pour un air plus pur	Secrétariat	
5.3.7	Mieux faire connaître la Convention, s'il y a lieu, auprès d'autres accords et programmes multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement	Meilleure connaissance de la Convention et des liens entre la pollution atmosphérique et les questions intersectorielles pertinentes dans d'autres programmes de la CEE	Secrétariat	-

*Abréviations* : CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; Convention de Minamata = Convention de Minamata sur le mercure ; Convention de Stockholm = Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; Déclaration de Malé = Déclaration de Malé sur la lutte et l'action préventive contre la pollution atmosphérique et ses effets transfrontières probables pour l'Asie du Sud ; EANET = Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est ; GIEC = Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; IMM = Initiative mondiale sur le méthane ; OMI = Organisation maritime internationale ; OMM = Organisation météorologique mondiale ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

<sup>a</sup> Les points 5.3.4, 5.3.5 et 5.3.6 sont nouveaux et sont repris des recommandations faites par le groupe spécial d'experts chargé d'examiner l'évaluation scientifique de la Convention en 2016, qui sont annexées au Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (ECE/EB.AIR/WG.5/118, à paraître).

---